



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ
RUE DE L'EGLISE
60170**

Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

mairie-de-pimprez@wanadoo.fr

ARRETE N°2017/004

**PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION, LIMITATION DE VITESSE
A 30 Km/h ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS
RUES DU MOULIN, DE LA GRANGE, ROBERT DELAGE, CEZSLAW BARSKI, RUELLE MELIQUE
ET PLACE DE LA REPUBLIQUE
DU 10 AU 31 MARS 2017**

LE MAIRE DE PIMPREZ (Oise),

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20 ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu les travaux sur l'éclairage public effectués par l'entreprises INEO, sise à Compiègne, pour le compte du SE60,

ARRETE

Art. 1^{er} - Une restriction de circulation, une limitation à 30 km/h et une interdiction de stationnement sur les trottoirs Rues du Moulin, de la Grange, Robert Delage, Cezslaw Barski, Ruelle Mélique et Place de la République sont mise en place du 10 au 31 mars 2017.

Art. 2 - Les panneaux réglementaires seront apposés par l'entreprise INEO, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 3 - Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du centre de secours de Thourotte,
- Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt,
- Au Chef de Service du SAMU 60,
- A l'entreprise.

Fait à Pimprez,
Le 10 mars 2017

Bernard Christian TOULLIC
Maire